

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 82

En exercice : 81

Qui ont pris part à la délibération : 78

Date de convocation : 08/09/2021

**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIERES ET MINERVOIS**

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date d'affichage :

N° 127/2021

**OBJET : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES REGION LEZIGNANAISE CORBIERES ET MINERVOIS.**

L'an deux mille vingt et un et le quinze septembre à 18H15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel des Corbières de Ferrals des Corbières, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, président de la CCRLCM.

Marilyse RIVIERE a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : (60)

| | |
|------------------------|--|
| ALBAS | Jean-Claude MONTLAUR |
| ALBIERES | Yvon LACOMBE |
| AURIAC | Bernard SUTRA |
| BOUISSE | Philippe LACOMBE |
| BOUTENAC | Alain MAILHAC |
| CAMPLONG D'AUDE | Serge LEPINE |
| CANET D'AUDE | André HERNANDEZ – Joëlle CANITROT AYE |
| | Marcel REVERDY |
| CASCATEL DES CORBIERES | Didier CASATO |
| CASTELNAU D'AUDE | Gilles BARTHES |
| CONILHAC CORBIERES | Serge BRUNEL |
| COUSTOUGE | Paul BERTHIER |
| DAVEJEAN | Mélinda BORNIA |
| ESCALES | Henry SCHENATO |
| FABREZAN | Isabelle GEA PERIS – Frédéric BERROCAL |
| FELINES TERMENES | Jean-Marie SAURY |
| FERRALS LES CORBIERES | Gérard BARTHEZ |
| FONTCOUVERTE | Jacques CONTIES |
| HOMPS | Dominique COMBE |
| JONQUIERES | Jacques PIRAUD |

LANET
LAROQUE DE FA
LEZIGNAN CORBIERES

Jean-Marie GALINIÉ
Raymond SPOLI
Gérard FORCADA – Jean-Paul PUJOL – Bérangère LECEA –
Bernard FUMET -Sophie BIRKENER – Dominique JOLIS
PAILHIES - Guy VIVES – Virginie JULIAN – Thierry CAUMEIL –
Dominique JOLIS -Sabrina FITO – Françoise BAROUSSE – Freddy
NOLOT – Catherine FABRESSE ROCA – Sylvie FUMET.

LUC SUR ORBIEU
MASSAC
MONTBRUN DES CORBIERES
MONTJOI
MONTSERET
MOUX
ORNAISONS
PARAZA
QUINTILLAN
RIBAUTE
ROQUECOURBE MINERVOIS
ROUBIA
SAINT ANDRE DE Rgue
SAINT COUAT D'AUDE
TERMES
THEZAN DES CORBIERES
TOURNISSAN
TOUROUZELLE
VIGNEVIEILLE
VILLEROUGE TERMENES

Yves KOSINSKI - Christine MANGOLD
Jean-Louis GAILLARD
Guy AUDEMARD D'ALENÇON
Jessica BOSCH
Geneviève FABRE
Gérard PIOCH
Claire CHAOUAT
Emile DELPY
André CONTRERAS
Alain COSTE
Corinne GIACOMETTI
Geneviève LOPEZ
Jean-Michel FOLCH ;
David ELIS
Hervé BARO
Philippe PUECH
Marilyse RIVIERE
Serge MARRET
Olivier VERNEDE
Dominique SELLIER

Étaient absents les représentants des Communes de : (21)

ARGENS MINERVOIS (Gérard GARCIA) – CRUSCADES (Jean-Claude MORASSUTTI) -
DERNACUEILLETTE (Aaron-Lee GRIMSTONE) - FERRALS LES CORBIERES (Sabine BANCO) –
LAGRASSE (René ORTEGA) - LAIRIERE (Michel BARBAZA) - LEZIGNAN CORBIERES
(Christine BENET – William COMBES – Valérie COURTOIS – Didier JULIAN - Thierry DENARD –
Michel MASUYER) - MOUTHOMET (Christelle HERMAND) – ORNAISONS (Gilles CASTY) –
PALAIRAC (Daniel LANGLOIS) - SAINT ANDRE DE ROGUELONGUE (Myriam MIQUEL) - SAINT
LAURENT DE LA CABRERISSE (Xavier DE VOLONTAT) - SAINT MARTIN DES PUIITS (Henri
RIVIERE) - SAINT PIERRE DES CHAMPS (Roland QUINCEY) - SALZA (Redha MENNAD) –
TALAIRAN (Cédric MALRIC).

Procurations : (18)

Gérard GARCIA, ARGENS MINERVOIS, à Emile DELPY.
Jean-Claude MORASSUTTI, CRUSCADES, à Alain MAILHAC.
Aaron-Lee GRIMSTONE, DERNACUEILLETTE, à Olivier VERNEDE
René ORTEGA, LAGRASSE, à André HERNANDEZ.
Michel BARBAZA, LAIRIERE, à Olivier VERNEDE.
Christine BENET, LEZIGNAN-CORBIERES, à Gérard FORCADA.
William COMBES, LEZIGNAN-CORBIERES, à Jean-Paul PUJOL.

Valérie COURTOIS, LEZIGNAN-CORBIERES, à Sophie BIRKENER.
Didier JULIAN, LEZIGNAN-CORBIERES, à Virginie JULIAN.
Michel MASUYER, LEZIGNAN-CORBIERES, à Sabrina FITO.
Thierry DENARD, LEZIGNAN-CORBIERES, à Catherine FABRESSE-ROCA.
Christelle HERMAND, MOUTHOMET, à Hervé BARO.
Gilles CASTY, ORNAISONS, à Claire CHAOUAT
Daniel LANGLOIS, PALAIRAC, à Jean-Claude MONTLAUR.
Myriam MIQUEL, SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE, à Jean-Michel FOLCH.
Roland QUINCEY, SAINT PIERRE DES CHAMPS, à Philippe PUECH.
Redha MENNAD, SALZA, à Jean-Marie SAURY.
Cédric MALRIC, TALAIRAN, à Jean-Marie SAURY.

Le quorum étant atteint, les points inscrits à l'ordre du jour sont examinés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-6-1 et L.5211-9 ;

VU le Code Electoral ;

VU l'Arrêté Préfectoral n° MCDT-BP-INTERCO-2019-277-1, du 09 octobre 2019, portant détermination de la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

VU la délibération n°XX, du 15 septembre 2021, déterminant la composition du Bureau de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

Considérant que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit procéder à l'élection des vice-présidents, et des autres membres du Bureau de la Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois, au scrutin secret, uninominal, à trois tours ;

Considérant que selon l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection des vice-présidents, et des autres membres du Bureau de la Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois, est **présidée par le Président de l'EPCI, assisté d'au moins deux assesseurs** ;

Considérant que chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, est amené à voter pour désigner les vice-présidents et les autres membres du Bureau de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

Sous la présidence du Président de la CCRLCM,

Le Conseil Communautaire, Oüi l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 78 voix POUR 0 ABSTENTION 0 voix CONTRE

DESIGNE, pour la constitution du bureau de vote, **XX** assesseurs pour assister le Président de la CCRLCM : **Virginie JULIAN – Alain MAILHAC – Gérard BARTHEZ – Emile DELPY**

PROCEDE à l'élection des membres du Bureau au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue lors des deux premiers tours et à la majorité simple au troisième tour.

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE LA CCRLCM PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Messieurs FORCADA, PUJOL et SAURY sont candidats au poste de membres du Bureau de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 78
- c. Nombre d'abstention : 0

- d. Nombre de votes contre : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés : 78
- f. Majorité absolue : 40

| Prénoms - Noms (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS | |
|---|----------------------------|----------------------|
| | En chiffre | En toutes lettres |
| Gérard FORCADA | 78 | Soixante et dix-huit |
| Jean-Paul PUJOL | 78 | Soixante et dix-huit |
| Jean-Marie SAURY | 78 | Soixante et dix-huit |

Messieurs FORCADA, PUJOL et SAURY, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés membres du Bureau de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervoises et sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



André HERNANDEZ

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le



ID : 011-200035863-20210915-D127_2021-DE